

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 16 décembre 2024

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 53
Nombre de Procurations : 19
Nombre de Votants : 72

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Cladio PAGNOTTA, Jean-Pascal MONIN, Sylvie FOURRIER, Gilles ARPAILLANGES, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Michel GIEN (suppléant de M. Pascal MALAQUIN – MELOISEY)

Délégués ayant donné procuration :

M. Gérard ROY donne pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN,
Mme Géraldine CHAMPANAY donne pouvoir à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU donne pouvoir à M. Xavier COSTE,
M. Stéphane DAHLEN donne pouvoir à M. Pierre BOLZE
M. Alexis FAIVRE donne pouvoir à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN donne pouvoir à Mme Anne CAILLAUD,
Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY donne pouvoir à M. Geoffroy BRUNEL,
Mme Virginie LONGIN donne pouvoir à Mme Virginie LEVIEL,
Mme Geneviève PELLETIER donne pouvoir à M. Alain SUGUENOT,
M. Bernard REPOLT donne pouvoir à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE donne pouvoir à Mme Charlotte FOUGERE,
M. Jonathan VION donne pouvoir à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Jean-Noël MORY donne pouvoir à M. Jean-Pascal HUGUENIN,
Mme Delphine SAVARY donne pouvoir à M. Sébastien LAURENT,
M. Didier SAINT-EVE donne pouvoir à M. Jean-Louis BAUDOIN,
Mme Corinne GARREAU donne pouvoir à M. Jérôme FOL,
M. Richard ROCH donne pouvoir à M. Didier DURIAUX,
M. Eric SORDET donne pouvoir à M. Michel QUINET,
M. Daniel TRUCHOT donne pouvoir à M. Christian POULLEAU,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Christophe CASTELLANO, Thierry DUBUISSON, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Sylvain BRUCHARD, Cyril DEREPIERRE, Rémi CHAMPAUD, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Cyril VACHON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS,

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 16 décembre 2024, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 50. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

En préambule de la séance, le Président évoque l'actualité de la collectivité. Il rappelle ainsi la cérémonie des vœux au Palais des Congrès de Beaune le 6 janvier. Il indique que cet événement, ouvert à tous à partir de 19h, sera précédé d'un moment dédié aux nouveaux retraités de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et de la Ville de Beaune, ainsi que d'un temps pour adresser ses meilleurs vœux à l'ensemble du personnel des deux collectivités.

Alain SUGUENOT informe également sur les dates des prochaines instances : le Bureau communautaire se déroulera le jeudi 23 janvier 2025 et le conseil communautaire se tiendra lundi 24 février 2025 et sera consacré au débat d'orientations budgétaires.

Pour débiter son propos, le Président rend hommage aux victimes du cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte, plaçant les habitants dans un désarroi total.

Le Président poursuit son propos liminaire en évoquant quelques dossiers d'actualité.

Tout d'abord, Alain SUGUENOT informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération lancera en 2025 une stratégie en matière de mobilité durable, qui se déroulera en trois phases : diagnostic – orientations et programme d'actions. Le dispositif sera élaboré en partenariat avec les entreprises. Une première réunion a été organisée le 21 novembre dernier ZAC Porte de Beaune avec les entreprises de cette zone. Cette rencontre a fait l'objet d'échanges riches et opérationnels autour notamment des moyens que l'agglomération pourrait développer en matière de mobilité et de formation afin de favoriser le recrutement de ces dernières.

Le Président cède la parole à Michel QUINET qui confirme que le périmètre de recrutement des entreprises s'agrandit pour pallier le problème de ressources humaines. L'intérêt de cette stratégie mobilité sera de proposer une offre de mobilité adaptée et durable.

En parallèle, le Président indique que la Communauté d'agglomération lancera également en 2025 sa stratégie en matière de production d'énergies renouvelables, en croisant les enjeux patrimoniaux, agricoles, environnementaux et paysagers, ... Alain SUGUENOT rappelle le rôle de l'Agglomération dans ce domaine, qui consiste à définir les territoires où l'implantation de telles énergies ne sera pas possible. Mais, l'EPCI ne se substitue pas aux Communes.

En conclusion, le Président aborde l'évolution de la loi relative aux meublés de tourisme, publiée le 20 novembre 2024 et qui donne des pouvoirs élargis aux Maires. Un certain nombre de communes avait manifesté leur volonté de déployer un dispositif dérogatoire sur les meublés de tourisme, comme celui mis en place à Beaune. Toutefois, la loi en modifiant le régime fiscal rend ce dispositif moins avantageux et pénalise les communes qui avait la volonté de poursuivre une politique de développement touristique. Car la réduction de l'abattement fiscal risque de décourager ceux qui auraient souhaiter investir dans les communes.

Michel QUINET souligne que la nouvelle loi permet à chaque commune de mettre en place sa propre réglementation. Toutefois l'EPCI a un rôle d'accompagnement auprès de ces dernières pour les aider à déterminer un socle commun d'éléments réglementaires afin d'agir en cohérence.

Pierre BOLZE précise que cette nouvelle loi permet en effet de gagner une étape, puisque les communes peuvent décider en conseil municipal un règlement pour encadrer les meublés de tourisme. De nombreuses dispositions existent et l'EPCI adressera une note aux communes afin de recenser les mesures les plus pertinentes communes par communes.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 septembre 2024

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil communautaire,

après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 24 août 2024 et le 19 novembre 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à délibération prise à cet effet.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 2 – Gestion des ressources humaines

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'actualisation du protocole du temps de travail tel que présenté en annexe à la délibération prise à cet effet,
- DECIDE le financement par labellisation du risque Prévoyance des agents de la Collectivité,
- APPROUVE les modalités d'attribution de l'action sociale telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
- ABROGE la délibération CC-11-514 du 11 avril 2011 qui mettaient en place différentes prestations d'actions sociale,

- APPROUVE la modification du taux d'emploi supérieur à 10 % du poste d'un agent à la direction Enfance-Petite Enfance dans les conditions présentées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la modification du taux d'emploi supérieur à 10 % du poste d'un agent au Conservatoire dans les conditions présentées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la modification de taux d'emploi supérieur à 10 % du poste de directeur de Cabinet dans les conditions présentées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE le modèle de convention de disponibilité ainsi que l'annexe individualisée entre la CABCS et le SDSI 71 tels que proposés dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à effectuer toute démarche dans et signer tout document.

Rapport n° 3 – Mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres : approbation des conventions de mise en commun des services Communication, Médiation et Direction Générale des Services

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS rappelle que ces dispositions viennent compléter celles délibérées lors du conseil communautaire du 23 septembre 2024.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les conventions de mise en commun de services COMMUNICATION, MEDIATION et DIRECTION GENERALE DES SERVICES telles qu'annexées dans la délibération prise à cet effet, pour la période 2025-2029,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 4 – Baignade naturelle de Montagny-les-Beaune : signature du contrat Grands projets avec le Département de Côte-d'Or

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS précise que ce rapport permet de confirmer la participation financière du Conseil départemental de la Côte d'O, à hauteur de 370 000 €, pour le projet de réhabilitation de la Baignade naturelle de Montagny.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le contrat tel que joint en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à signer ledit contrat ainsi que tout document à intervenir.

Rapport n° 5 – Animation des Sites Natura 2000 « ZSC Les Habitats naturels de l'Arrière Côte de Beaune » et « ZPS Arrière Côte de Dijon et de Beaune » : approbation du programme 2025

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS rappelle que la Communauté d'Agglomération anime les sites NATURA 2000 dans le cadre de deux conventions, selon un programme défini chaque année.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les programmes des deux sites NATURA 2000,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention ou document contractuel à intervenir.

Rapport n° 6 – Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or relative aux travaux de réfection de la RD 115 D

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Michel QUINET se félicite de pouvoir accueillir l'extension de l'entreprise DELANCHY dans la ZA Les Gouteaux. L'activité de la société engendre un fort de trafic notamment de poids lourds, ce qui nécessite l'aménagement de la RD 115 D de la Route de Dijon à la Zone d'activité. Cet aménagement à la charge de la communauté d'Agglomération sera couvert par la vente du terrain et une participation du Conseil départemental qui prendra à sa charte le revêtement définitif de la chaussée.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet de convention annexé à la délibération prise à cet effet, concernant les travaux d'aménagement de la RD 115D menant à la zone d'activité ZA Les Gouteaux sur la commune de LADOIX-SERRIGNY,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer ladite convention.

Rapport n° 7 – Liquidation du SIVU des MARANGES

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

Jean-Paul ROY rappelle l'historique du SIVU Maranges. Ce syndicat a été fondé en 2002 avant que la communauté d'agglomération prenne la compétence Enfance. Il est constitué des communes de PARIS-L'HOPITAL, DEZIZE-LES-MARANGES et SAMPIGNY-LES-MARANGES.

Les Maires des Communes de PARIS-L'HOPITAL et DEZIZE-LES-MARANGES ont sollicité la reprise de la compétence par la Communauté d'Agglomération, qui agissait en représentation substitution des communes membres. En 2023, la procédure de dissolution de SIVU a été engagée. Toutefois, des difficultés demeurent quant à l'organisation de la compétence en raison de la fermeture de 2 écoles : DEZIZE-LES-MARANGES et SAMPIGNY-LES-MARANGES, ce qui impacte la fréquentation des sites périscolaires d'autant que l'école de PARIS-L'HOPITAL connaît une baisse d'effectif.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le transfert d'excédent de 461,92 € au profit de la Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche afférente.

Rapport n° 8 – Dérogation à la délibération fixant les tarifs de location des équipements sportifs

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'occupation à titre gracieux du complexe sportif Saint-Nicolas Hubert Rougeot par la Paulée de MEURSAULT, pour la période du samedi 16 novembre à 08h00 au mardi 19 novembre 2024 à 16h00,
- AUTORISE le Président à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 9 – Convention fourniture d'eau par la Communauté d'agglomération au profit de Syndicats intercommunaux limitrophe

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

En préambule de son propos, M. BECQUET rappelle que la Communauté de commune vendait de l'eau à deux syndicats qui ont été dissouts, puisque la Communauté de Communes de Nuits-Gevrey a repris la compétence.

M. BECQUET explique que la Communauté d'agglomération vendra 180 000 m³ / an sur 5 ans au prix de 0,23 €/l. Mais, à terme la Communauté de Communes Nuits-Gevrey est intéressée par le dispositif de la boucle des Maillys déployé par le Conseil départemental. La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud sécurisera sa ressource en eau en récupérant les 180 000 m³, à l'expiration de la convention.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, jointe en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à la signer.

Rapport n° 10 – Demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et des Conseils Départementaux de Côte d'Or et de Saône et Loire pour le projet de sensibilisation à l'art contemporain

(Rapporteur : M. Jean-Pascal MONIN)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les demandes d'aide auprès de la DRAC, du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, du Conseil départemental de la Côte d'Or et du Conseil Départemental de Saône et Loire dans le cadre du projet de l'école à la sensibilisation à l'art contemporain,

- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions dans les conditions mentionnées dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout document dans ce cadre.

Rapport n° 11 - Demande de subvention DETR pour une étude de faisabilité concernant la création d'une aire d'accueil et une aire de sédentarisation des gens du voyage

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

Pierre BOLZE précise que le dossier concerné est le volet 2 « l'aire classique d'accueil des gens du voyage », prévue au schéma d'accueil départemental. Ce dernier prévoit entre 20 et 25 places ainsi que la réalisation de quelques lots pour la sédentarisation pour le public présent. L'objectif est de libérer le terrain Route de Verdun, qui est écologiquement sensible, pour le renaturer et réaliser des équipements en face. La communauté d'agglomération est accompagnée par le bailleur social ORVITIS, qui réalise l'étude de faisabilité.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une étude de faisabilité concernant la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Beaune, et une aire de sédentarisation,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 12 – Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant – Définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale

(Rapporteur : Mme Olivia PUSSET)

Le Président indique le rapport est retiré. Alain SUGUENOT précise que loi du 18 décembre 2023 reprend ce que la Communauté d'Agglomération a déjà créé lors de la prise de compétence Enfance-Petite Enfance.

Rapport n° 13 – Développement du secteur du Plateau et des Hautes-Côtes "Vivons plus haut" : Bilan 2024, perspectives et demande de subvention pour contribuer à l'organisation d'évènements en 2025

(Rapporteur : M. Gérard ROY)

Michel QUINET présente le rapport en l'absence de M. ROY. L'élu rappelle la démarche participative de toutes les forces vives présentes sur les 15 communes du Plateau, afin de développer et rendre encore plus attractif ce territoire à la fois sur le plan économique et résidentiel. Grâce ce travail participatif, les manifestations réalisées en 2023 et 2024 ont rencontré un vif succès. Maintenant, il convient de donner suite aux différentes idées et débats et d'avancer en cohérence avec nos politiques publiques.

L'Élu poursuit et indique qu'en 2025, l'évènement évoluera et se matérialisera par l'organisation d'une manifestation à Bouze-les-Beaune autour des axes attractivité touristique et résidentiel. Puis, une association sera créée afin de fédérer les 15 communes, et permettre une plus grande facilité d'action.

M. HUGUENIN précise l'édition 2025 en cours d'organisation.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE la sollicitation de subventions liées à l'organisation du projet de rencontres annuelles tel que mentionné dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 14 – Avenant n°2 à la Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Office de tourisme intercommunal Beaune et Pays Beaunois

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION précise que compte tenu de l'évolution de la taxe de séjour, les modalités de mise à disposition de l'agent évoluent.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'avenant n° 2 de la convention d'objectifs et de moyens tel qu'annexé à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document et à effectuer toute démarche afférente.

Rapport n° 15 – Budget prévisionnel 2025 de l'Office de Tourisme

(Rapporteur : M Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, 52 voix pour, 1 non-participation au vote
(Mme CAILLAUD n'ayant pas participé au vote en qualité de Présidente de
l'Office de Tourisme Intercommunal),**

- APPROUVE le budget 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Rapport n° 16 – Charte GISSLER en matière de stratégie d'endettement

(Rapporteur : M Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION rappelle que la Communauté d'agglomération fonctionne avec différents budgets. Le financement de certaines opérations comme la construction des complexes sportifs pourraient nécessiter le recours à l'emprunt sur le budget principal. Puis, sur les budgets annexes, une accélération des travaux a été décidée afin de pérenniser et sécuriser certains ouvrages, le financement sera assuré d'une part par le recours à l'emprunt sur 20 ans, avec un taux à 3,19 %, puis d'autre part par une augmentation des tarifs.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les dispositions de la charte GISSLER,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à faire toute démarche et à signer tous documents afférents.

Rapport n° 17 – Rapport d'activité 2023 Palais des Congrès BEAUNE

(Rapporteur : M Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION indique que le Palais des congrès connaît une augmentation de sa fréquentation, du nombre d'évènements et de son chiffre d'affaires.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, pris connaissance, par 52 voix pour,
Madame Charlotte FOUGERE, Présidente du Palais des Congrès,
ne prenant pas part au vote,**

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du palais des congrès 2023.

Rapport n° 18 – Modification du règlement budgétaire et financier : Fongibilité des crédits relatifs aux AP/AE

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION précise que la modification porte sur l'introduction du principe des virements de crédits entre chapitre, qui n'était pas proposé lors de l'élaboration du règlement budgétaire et financier.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la mise à jour de la délibération CC_23_096 du 11 décembre 2023 en permettant le virement de crédits d'un chapitre à un autre pour une même AP ;
- AUTORISE le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la délibération.

Rapport n° 19 – Fonds de concours au SICECO au titre de l'article L 5212-26 du CGCT

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE la liste des travaux présentés dans la délibération prise à cet effet,
- ACTE leur financement par le biais de fonds de concours ;
- AUTORISE le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération

Rapport n° 20 – Fixation de différents Tarifs de Prestations communautaires

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

En préambule, M. CHAMPION explique que les évolutions de tarifs porteront principalement sur les budgets annexes (eau, assainissement) afin de poursuivre la politique d'investissements et de modernisation des réseaux et le budget Déchets afin de financer le prix de revient des achats.

Alain SUGUENOT sollicite la mise en place d'une communication sur le fonctionnement, les règles en matière de déchets, ... à destination des usagers et professionnels.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE les tarifs des ordures ménagères et des déchets dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs de l'Eau et de l'assainissement collectif et non collectif, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs d'occupation des équipements sportifs, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs des prestations Enfance dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs des prestations Petite Enfance dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- DECIDE que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Rapport n° 21 – Report de remboursement de l'avance budgétaire au budget annexe de l'eau

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le report du remboursement de l'avance de 1 500 000,00 € du budget principal vers le budget annexe de l'eau, du 31/12/2024 au 03/07/2025,
- AUTORISE le Président à signer l'arrêté toute pièce utile à l'exécution de la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 22 – Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la création, les modifications des APCP dont le détail est communiqué en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 23 – Décision modificative n° 3

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

M. CHAMPION indique que cette décision modificative résulte du rapport précédent afin de mettre à jour les écritures comptables.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
 - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la délibération prise à cet effet,
 - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

Rapport n° 24 – Engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement N+1

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans les limites définies dans la délibération prise à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le Secrétaire
SIGNE
Pierre BOLZE

Le Président
SIGNE
Alain SUGUENOT